

Motion du 13 septembre 2016 de MM. Stéphane Guex et Pierre Gauthier: «Abattage de Plainpalais, transparence absolue».

(acceptée par le Conseil municipal lors de la séance du 23 novembre 2016,
dans le rapport M-1240 A)

MOTION

Considérant:

- que beaucoup de voix s'élèvent dans la population genevoise pour savoir qui a pris la décision de l'abattage en urgence de 11 arbres, dans la nuit du vendredi 9 au samedi 10 septembre (voire 18 arbres selon des sources);
- que l'on est en droit de se demander:
 - le nom de l'entreprise mandatée pour l'expertise des arbres
 - si cette entreprise est indépendante de tout conflit d'intérêts
 - qui l'a mandatée
 - s'il y a eu une contre-expertise
 - s'il a été procédé à une tomographie
 - quand a été faite l'expertise, avant ou après la chute de l'arbre du 8 septembre
 - quelle était la nature des tests, des tests de résistance et quels étaient les critères
 - quels étaient les critères évoqués pour l'abattage de ces arbres précisément
 - si tous les arbres de la plaine ont été testés
 - si le rapport d'expertise est consultable
 - s'il est exact que le hêtre blanc/grisard, le plus grand abattu, se soit révélé être parfaitement sain après abattage et si c'est cela qui a justifié la pose d'une plaque sur sa souche pour la cacher
 - pour quel motif un état sanitaire des arbres demandé par le comité référendaire le 24 août 2016, soit quinze jours avant, a été refusé,

le Conseil municipal demande au Conseil administratif:

- de livrer en urgence les résultats des expertises qui ont mené à l'abattage de tous ces arbres;
- d'apporter des réponses claires à la population genevoise AVANT les votations du 27 novembre 2016 concernant la proposition PR-994.